



Communiqué CGT France Travail Hauts-de-France



**CSE Ordinaire - Jeudi 30.01.2025 :
Loi Plein Emploi, à marche forcée !!**

Généralisation du Contrôle de la Recherche d'Emploi Rénové

Alors que la Direction Générale a annoncé que la généralisation ne serait effective qu'à partir de Juin 2025, notre Direction régionale s'empresse d'étendre l'expérimentation actuellement en cours sur 6 sites (Bapaume, Croix, Doullens, Hirson, Noyon et Saint Amand les Eaux) à **6 nouveaux sites dès Janvier 2025 (Amiens Sud, Beauvais Mykonos, Longuenesse, Saint Quentin, Valenciennes et Villeneuve d'Ascq)**, et ce sans bilan précis sur les expérimentations menées sur les 6 premiers sites.

L'objectif reste le même, multiplier le nombre de contrôles par 3 d'ici 2027, en supprimant la gestion de la liste pour la remplacer par un contrôle sur des faisceaux d'indices. **Alors que le gouvernement vient d'annoncer le retrait de la suppression des 500 postes à France Travail dans le projet de loi de finances 2025 (nous aurions pu avoir 50 postes supprimés en Hauts-de-France), notre direction s'empresse donc de créer 37 postes supplémentaires pour les équipes CRE... Redéploiement des ressources au détriment de qui ? Quels postes ne seront pas remplacés demain sur les sites ou services ?** Evidemment nous savons bien que la charge de travail pour les conseillers CRE va être impactée, mais c'est bien le choix de la direction que nous remettons en cause ici !

Aux plateformes CRE d'Arras, de Boves, de Valenciennes et de Villeneuve d'Ascq, la DR veut désormais **une plateforme par département**, avec l'objectif ainsi d'en créer deux nouvelles, une dans l'Aisne et une dans l'Oise pour respecter ce choix. Mais où et avec qui ? **Nous alertons la direction afin qu'aucune pression ne soit mise sur les agents des PAG des sites afin de les contraindre à une mobilité forcée pour intégrer les plateformes.**

Nous rappelons notre opposition à toute forme de contrôle de la recherche d'emploi et toute radiation sanction. Renforcer les plateformes CRE, c'est à l'image de ce qu'est et sera France Travail : un outil de coercition. Aucun recrutement pour nos 2 missions fondamentales que sont l'indemnisation et l'accompagnement des usager.es n'est prévu à ce jour.



Fermeture du site de Lille République

Après avoir préempté la moitié du site de Lille République avec la Halle de l'Emploi, vitrine de France Travail pour notre direction, la DR se rend compte que le site manque de places. Comment dire ? **Et donc la direction décide de fermer le site de Lille République au 30 avril 2025, mettant en difficulté les usagers, mais aussi sans aucune alerte auprès des collègues du site.**

Problème de bailleur peut être ? Bah non la DT Nord va du coup intégrer désormais le site de Lille République au 1er mai ! La Direction dit avoir cherché un nouveau site... comme on a du mal à la croire.

La fermeture du site de Lille République n'est donc pas contrainte mais un choix stratégique de notre direction. La Halle de l'Emploi sera désormais la seule vitrine de Lille République ouverte ! Et pour nos collègues ? Les 50 agents du site se voient contraints à une mobilité uniquement sur les 5 sites de la DTD Lille. Les choix sont évidemment contraints puisque les demandes de mobilité seront évaluées selon les besoins des sites : 17 postes pour Lille Port Fluvial, 16 pour Lille Grand Sud, 10 pour la Madeleine, 3 pour Lomme, 2 pour Lille Vaucanson et 2 pour la Halle.

Les fiches de vœux seront effectuées début mars par les agents, pour des prises de postes au 1er mai 2025. **Evidemment, nous encourageons les collègues à nous solliciter afin que la CGT accompagne et sécurise les demandes et que chacun puisse bénéficier d'un poste correspondant à ses attentes.** Nous demandons aussi l'application de la mesure financière, article 26.4 de la CCN, en cas d'accroissement du temps de trajet.

Réforme de l'Accompagnement Intensif

Afin de mettre en œuvre la contrainte des 15 heures d'activités d'accompagnement aux privé.es d'emploi, **la direction veut multiplier les accompagnements intensifs à compter du 1er Juin 2025.** Ces accompagnements, à vocation emploi, devront avoir une durée de 6 mois renouvelable, les usager.es seront soumis.es aux fameuses 15h d'activité (suivies par l'outil ODD), deux rendez-vous par mois, dans le cadre de la personnalisation avec un conseiller référent, seront réalisés et les portefeuilles (PF) seront composés de 50 personnes. Les usager.es concerné.es seront celles et ceux dont « la capacité à agir est la plus faible », les jeunes, les personnes en RSA et les personnes porteuses de handicap.

Ces modalités de l'accompagnement intensif devront s'appliquer aux PF déjà existants : GLO, AIJ, CEJ, Equip Emploi. Ces portefeuilles devront donc être à la cible des accompagnements dit intensifs pour être considérés comme tels. Mais la DG demande aussi d'intégrer 180 000 personnes supplémentaires en 2025 dans le cadre de ce dispositif, avec une fourchette de 16 000 à 18 000 entrées supplémentaires en parcours intensifs pour la région Hauts-de-France. Les portefeuilles MET seront supprimés, même si la DR réfléchit à en modifier certains pour devenir des portefeuilles d'accompagnement intensif à "coloration" sectorielle. L'augmentation des portefeuilles CEJ se feront en deux étapes, de 30 DE à 40 DE, puis de 40 DE à 50 DE.

Lors du CSE central, nous nous sommes exprimés CONTRE ce projet de déploiement, afin de rappeler, dans la continuité de notre revendication d'abrogation de la Loi Plein Emploi, notre opposition à ce que le versement des allocations et des prestations soit conditionné à un accompagnement ne répondant pas aux besoins des usagers et les contraignant à la mise en œuvre de 15h d'activités hebdomadaires. Même s'il était essentiel de rappeler notre position, nous savons les conséquences que ce projet va impliquer sur la charge de travail et les conditions de travail sur les sites. **Nous avons donc exigé les chiffres régionaux de ce déploiement et les leviers utilisés dans notre région afin que la direction respecte son obligation vis à vis des élu.es du CSE, sous menace d'un délit d'entrave (Retrouvez ici notre déclaration).** Suite à notre résolution votée à l'unanimité des élu.es, une 2ème séance d'information se tiendra donc en février avec la présentation d'une cartographie régionale du déploiement de l'accompagnement intensif en Hauts-de-France.

Entretiens d'Orientation (EDO) et de Démarrage de Parcours (DPA)

Pour notre direction régionale, EDO et DPA, tout se passe merveilleusement bien depuis le 2 janvier 2025... **Le retour des sites, c'est plutôt sentiment d'impréparation, voire bricolage et boîtes à outils !** Nous pouvons faire le constat de temps EDO et DPA différenciés d'un site à un autre, voire de surbooking sur certains sites. Lors des EDO, évidemment les usager.es ont envie d'échanger. D'ailleurs la convocation EDO qu'ils reçoivent mentionne bien " vous ferez le point ensemble sur votre situation, le métier que vous souhaitez exercer. Vous identifierez vos points forts, vos compétences, vos besoins et définirez les démarches à mettre en œuvre dans le cadre de votre contrat d'engagement", alors que les conseillers font état d'un entretien cadré par un script et un questionnaire. Alors évidemment, les agents ont du, lors de certains entretiens, modifier des éléments afin de pouvoir changer l'orientation, il y a eu aussi le fait que les orientations Missions Locales et Conseils Départementaux n'étaient pas possibles automatiquement et enfin aucune consigne portée sur "on met quoi sur les heures d'activités dans le cadre de l'élaboration du contrat d'engagement ?"... La DR nous disait que la suppression des ESI allait permettre des gains de temps pour les conseillers ! Comment dire ?

Pour la CGT, nous demandons un point précis des pratiques EDO et DPA par site, en termes de temps et de mise en œuvre. Nous demandons aussi une évaluation des orientations EDO avant que l'algorithme remplace les conseillers au 1er avril (changement de programme... la DG vient d'annoncer le maintien des EDO tél jusqu'au 30 juin 2025), comme nous interrogeons la direction sur les spécificités pour les sites en expérimentation sur les nouveaux portefeuilles MSA... A suivre !!!